

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 24, chemin Asaret

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juin 2022 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Lusville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande de dérogation mineure est adressée dans le cadre d'une recherche de conformité pour les marges latérales du bâtiment secondaire et de la galerie fermée.

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de régulariser la marge latérale du bâtiment secondaire à 1,84 m au lieu de 2 m, ainsi que la marge latérale de la galerie fermée à 4,27 m au lieu du 5 m requis, comme prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage 177-01.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 30^e jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-deux.

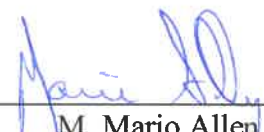


M. Mario Allen
Directeur général et secrétaire-trésorier (par intérim)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 30^e jour de mai deux-mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour de mai deux-mille vingt-deux.



M. Mario Allen
Directeur général et secrétaire-trésorier (par intérim)
